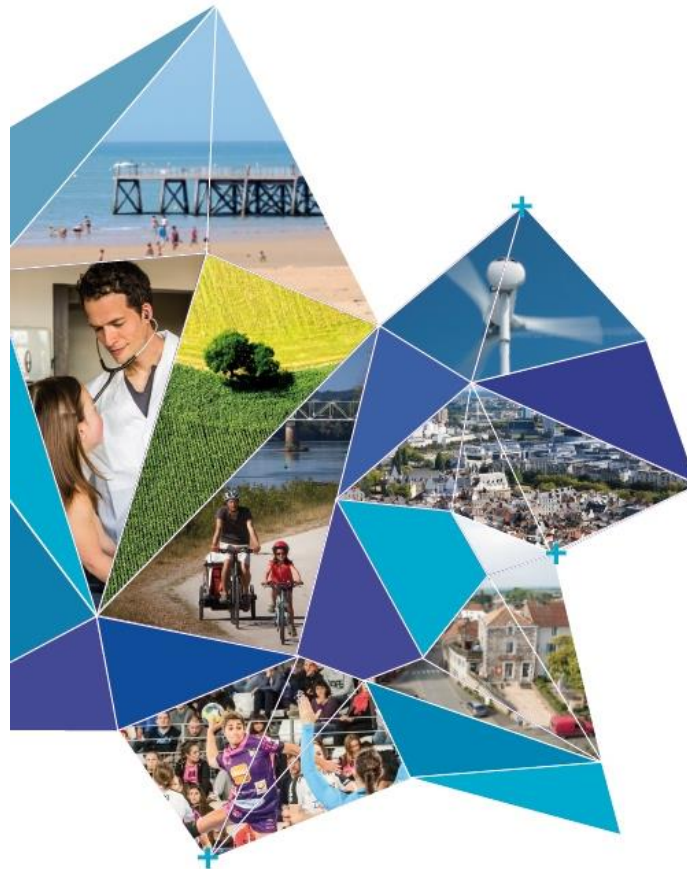


Le mardi 18 février 2020

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
avec la Communauté de communes du Mont des
Avaloirs - 1 409 000 € pour accompagner les projets du
territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA).....	p.4
③ Le territoire : Communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA)	p.8
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.10
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.11

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Le mardi 18 février 2020

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Communauté de communes du Mont des Avaloirs

1 409 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020, doté de 1 409 000 €, avec le Président de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs, Daniel Lenoir, également maire de Villaines-la-Juhel et Vice-président du Conseil départemental de la Mayenne, président de la commission environnement.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Mont des Avaloirs**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 409 000 €**.

A travers ce contrat, la Communauté de communes souhaite engager des projets sur 5 thématiques :

- **Thématique n°1 : Améliorer l'habitat sur le territoire**

Objectifs stratégiques :

La CCMA souhaite définir une politique d'accompagnement à la réhabilitation de l'habitat de son territoire. La collectivité souhaite être exemplaire en la matière et rendre son parc de logements plus attractif, en adéquation avec les attendus des futurs habitants, et surtout accéder à une efficacité énergétique plus performante. Il s'agit de soutenir l'investissement : Construction et/ou rénovation de logements communaux et communautaires de la Communauté de Communes. Priorité est faite aux performances énergétiques avec une attention particulière à la transition énergétique dans la construction ou la rénovation et l'efficacité énergétique des logements.

Projets à titre indicatif :

- Réhabilitation de 7 logements en maîtrise d'ouvrage CCMA dans les communes d'Averton, de Crennes sur Fraubée et de Villaines la Juhel)
- Réhabilitation de 3 logements communaux

- **Thématique n°2 : Soutenir la pratique sportive par des équipements d'intérêt communautaires structurants**

Objectifs stratégiques :

La Communauté de communes a pour seule compétence la construction, la gestion des équipements, salles omnisports et piscine situés dans les communes dotées de collèges (Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la Juhel). Le groupe de travail « le sport demain sur la CCMA » a proposé que pour les gros investissements, il convient de se concentrer sur les 4 plus grosses communes, bénéficiaires potentiels, sièges de la plupart des associations sportives – Javron-les-Chapelles, Saint-Pierre-des-Nids, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel.

En ce qui concerne les plus petites communes, le déplacement est à soutenir par le biais de minibus.

Projets à titre indicatif :

- Construction d'une salle omnisports à Javron-les-Chapelles inscrite à la CP de février pour une aide de 150 000 €.
- Construction d'un espace bien-être à la piscine de Villaines-la-Juhel.

Thématique n°3 : Valoriser la culture par des équipements communautaires structurants

Objectifs stratégiques :

La CCMA n'a pas choisi de se doter d'une véritable salle de spectacles mais accompagne les communes pour adapter leur salle multifonctions pour l'accueil des arts vivants. Dans cette optique, la Communauté de communes a contractualisé avec un régisseur spécialisé pour diagnostiquer les travaux à effectuer dans des salles communales adaptables.

Projets à titre indicatif :

Réhabilitation et extension de la salle multifonctions de Lignières-Orgères. Réhabilitation de la salle multifonctions de la commune de Villaines-la-Juhel.

- Travaux de rénovation de la salle polyvalente de Pré-en-Pail-Saint-Samson.

- **Thématique n°4 : Promouvoir les modes de transports alternatifs**

Objectifs stratégiques :

Le souhait de la CCMA est d'atteindre une meilleure qualité de l'air par la réduction des émissions de particules et de CO₂, de réduire les émissions sonores, d'accompagner la réduction de la vitesse, d'améliorer la santé par la pratique d'une activité physique, de redonner du pouvoir d'achat aux habitants en réduisant les frais liés aux déplacements motorisés. Pour cela, elle souhaite développer la pratique du vélo.

Projets à titre indicatif :

Achat d'une quinzaine de vélos à assistance électrique (VAE) et des matériels associés.

Parkings vélos, abris, arceaux.

Acquisition d'un minibus électrique.

- **Thématique n°5 : Développer les énergies renouvelables**

Objectifs stratégiques :

Dès 2017, au titre du projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) – atteindre l'autonomie énergétique du territoire – la CCMA a engagé des actions avec pour objectifs de :

- Participer activement à la transition énergétique tel qu'évoqué dans le projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- Produire des énergies renouvelables.
- Développer la production de chaleur à partir d'ENR.

Depuis 2015, la Communauté de communes du Mont des Avaloirs intègre à ses investissements :

- Des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation. Ce sont ainsi cinq équipements (Maisons pluridisciplinaires de santé de Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids, piscine, station d'épuration, bâtiment administratif intercommunal) munis de panneaux qui produisent de 12 à 42 kwc pour leur propre consommation.
- Des installations de solaire thermique.
- Développement de réseau bois énergie.

Projet à titre indicatif :

- Projet de méthanisation : accompagnement de la CCMA au projet de méthanisation, porté par un collectif d'agriculteurs, sur la commune de Villaines-la-Juhel.

Logements seniors le Clos du Verger

La commune de Javron-les-Chapelles a réalisé la construction de 12 logements à destination des seniors et d'une salle intergénérationnelle. Depuis plusieurs années, la Commune s'est engagée dans la revitalisation du son centre-bourg. En 2016, le conseil municipal a voté le projet de transformation

d'une friche en un complexe de 12 logements destinés prioritairement aux personnes âgées et la construction d'une salle intergénérationnelle.

Ce complexe, situé en centre-bourg permet aux personnes âgées de bénéficier d'une proximité de service (pharmacie, médecin, ADMR, etc.) L'ensemble des 12 logements de plain-pied sont aménagés dans le respect des normes PMR (personne à mobilité réduite). Cette offre constitue une alternative pour les personnes âgées, entre le maintien à domicile et structure d'accueil de type résidence autonomie voire EHPAD. La salle intergénérationnelle a comme objectif de proposer un lieu commun de rencontres, d'animation et d'accueil des familles.

Une attention particulière a été portée au choix des matériaux afin d'avoir des logements avec une performance énergétique satisfaisante permettant d'obtenir des charges locatives limitées pour leurs occupants.

Les logements s'inscrivent dans un environnement paysagé de qualité, organisés autour d'espaces communs, des potagers et liaisons piétonnes favorisant les rencontres.

Les enjeux de ce projet sont :

- de proposer une réponse locative aux habitants âgés de la Commune,
- de restructurer cet emplacement en centre-bourg (2 500m²),
- de maintenir des activités et de la vitalité dans le centre-bourg.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Javron-les-Chapelles et le coût total de l'opération s'élève à 1 167 610 € HT pour un financement régional à hauteur de 50 000 € Fonds Régional pour le Développement des Communes (FRDC). Cette opération a été attribuée en Commission permanente du Conseil régional le 19 mai 2017.

Salle omnisports de Javron-les-Chapelles

Le territoire de la Communauté de Communes ayant été identifié par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS des Pays de la Loire), dans le cadre du schéma territorial de développement du Sport, comme territoire particulièrement concerné par un déficit relatif en équipements sportifs, la Commune de Javron-les-Chapelles a décidé de construire un équipement sportif structurant capable d'accueillir des compétitions et des entraînements tout au long de l'année et une structure artificielle d'escalade. Cet investissement est soutenu par la Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire et le Comité Territorial Montagne et Escalade de la Mayenne.

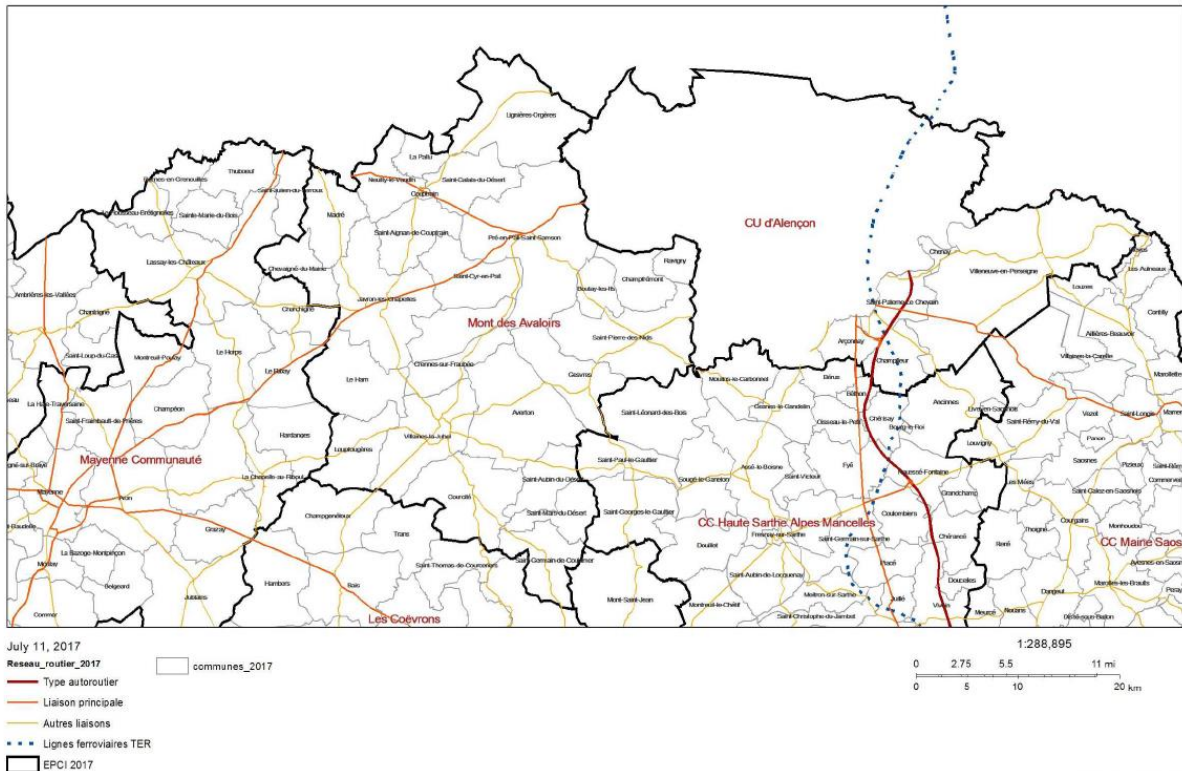
L'équipement, qui devrait être mis en service à l'été 2020, est de type salle multisports ; il disposera d'un sol en résine sur enrobé et comptera une centaine de places en tribune amovible. La surface de l'aire de jeux est de 1075 m². Il pourra accueillir 6 activités sportives permettant le déroulement de compétitions dans le respect des règles fédérales : basket-ball, handball, badminton, volley-ball, tennis, et escalade. Les sanitaires, les vestiaires et le local rangement y

sont attenants, ainsi qu'un local arbitre et une infirmerie. Un tableau d'affichage et une sonorisation seront mis à disposition des organisateurs.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Javron-les-Chapelles et le coût total de l'opération s'élève à 1 583 228 € HT pour un financement régional à hauteur de 150 000 € (CTR 2020). Cette opération a été attribuée en Commission permanente de Conseil régional le 14 février 2020.

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs

CC du Mont des Avaloirs	16 666
53013 Averton	607
53038 Boulay-les-Ifs	170
53052 Champfrémont	313
53069 Chevaigné-du-Maine	186
53080 Couptrain	122
53083 Courcité	900
53085 Crennes-sur-Fraubée	202
53106 Gesvres	549
53112 Le Ham	419
53121 Javron-les-Chapelles	1 413
53133 Lignéres-Orgères	773
53139 Loupfougères	392
53142 Madré	346
53164 Neuilly-le-Vendin	360
53173 La Pallu	187
53185 Pré-en-Pail-Saint-Samson	2 363
53187 Ravigny	227
53196 Saint-Aignan-de-Couptrain	382
53198 Saint-Aubin-du-Désert	267
53204 Saint-Calais-du-Désert	389
53208 Saint-Cyr-en-Pail	483
53223 Saint-Germain-de-Coulamer	393
53236 Saint-Mars-du-Désert	164
53246 Saint-Pierre-des-Nids	1 946
53271 Villaines-la-Juhel	2 930
53272 Villepail	183



En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fait sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de **8 enjeux et 37 mesures**. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété par un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, 791 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 34 324 942 € soit près de 57 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs l'engagement de la Région s'élève à **436 577 €** pour **15 opérations** au titre du Fonds Ecole et du Fonds régional de Développement des Communes, **2 mesures** du Pacte pour la Ruralité.

Fonds écoles :

- **SAINT-PIERRE-DES-NIDS** - projet de construction d'une école maternelle sur le site Simone Veil - 82 900 €
- **COURCITE** - projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire - 37 500 €
- **LOUPFOUGERES** - travaux d'isolation de l'école publique - 6 400 €

- **LE HAM** - rénovation de deux salles de l'école publique - 2 352 €

Fonds Régional de Développement des Communes :

- **AVERTON** - travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de la mairie, construction d'un club house et remplacement des lampes à mercure de l'éclairage public - 44 892 €
- **PRE-EN-PAIL SAINT-SAMSON** - réaménagement de la traversée du centre-bourg - 50 000 €
- **COURCITE** - aménagement d'une bibliothèque garderie - 12 000 €
- **LA PALLU** - travaux de sécurisation de la rue de la Croix Couppard - 10 000 €
- **JAVRON-LES-CHAPELLES** : construction de 12 logements et d'une salle intergénérationnelle - 50 000 €
- **LOUPFOUGERES** - réhabilitation des bâtiments communaux et de l'éclairage public - 12 500 €
- **BOULAY-LES-IFS** - acquisition terrain et construction de deux logements locatifs - 50 000 €
- **CRENNES-SUR-FRAUBEE** - requalification et sécurisation de la traverse d'agglomération : 17 810 €
- **COUPTRAIN** - réhabilitation du réseau des eaux pluviales et réfection de trottoirs - 24 743 €
- **SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER** - sécurisation et mise en accessibilité de plusieurs sites de la commune - 21 400 €
- **GESVRES** – Divers travaux liés à l'éclairage public, le cimetière, l'église, la voirie et l'acquisition d'un bâtiment – 14 080 €